



## É D I T O

### LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORT 44 (G.E SPORT 44)

Depuis plusieurs années, La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.R.D.J.S) de Nantes a mis en place le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles de Loire-Atlantique (C.R.I.B) destiné à soutenir les bénévoles dans leurs recherches de renseignements divers et variés pour la pleine réussite et le bon fonctionnement de leurs activités associatives.

Après des débuts au succès mitigé, l'heure est à la relance de ce C.R.I.B et différentes institutions issues des collectivités locales et du mouvement sportif, dont l'O.M.S de Nantes via sa Cellule d'Aide aux Associations Sportives Nantaises, ont été sollicitées pour faire partie du réseau.

Ainsi, dans le cadre de ces échanges, l'O.M.S a choisi, dans ce supplément de «La Lettre de l'O.M.S» n° 59, de vous parler du **Groupelement d'Employeurs Sport 44**, nouvelle composante dans le paysage de l'emploi professionnel associatif sportif local.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces informations et souhaitons que 2008 soit l'année des échanges transversaux entre partenaires sportifs locaux pour le bien du Sport.



Sportivement.

Gaëtan CHÉNARD  
Président

# LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORT 44



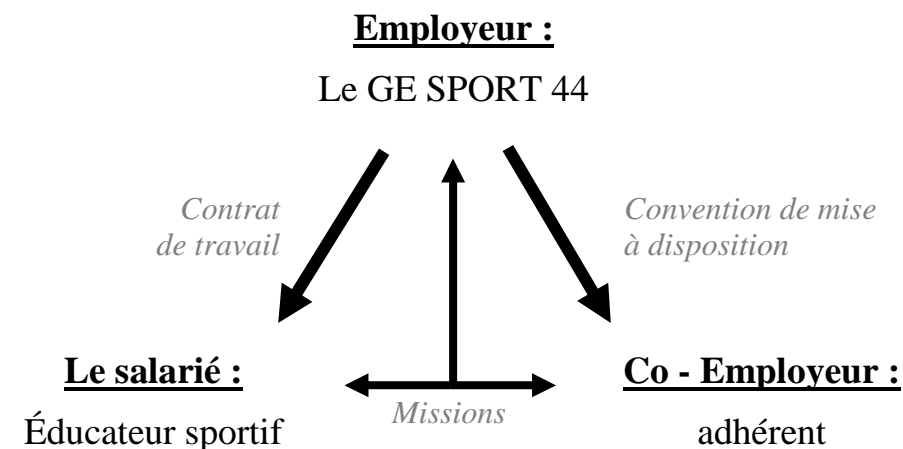
## EMPLOI PARTAGÉ

avec le **GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORT 44**

Créé en 2006, **le G.E Sport 44** est une solution pour les associations sportives, collectivités locales et autres structures (à but non lucratif) désireuses de s'associer pour créer des emplois partagés.

Notre travail est d'apporter les conditions de stabilité qui permettent à ces structures d'envisager la mise en place d'emplois durables en organisant le planning des éducateurs, et en prenant en charge le salarié.

**Concrètement, nous mettons à votre disposition des éducateurs sportifs diplômés d'état, sans que vous ayez à vous préoccuper de la gestion qui s'en suit !**



## Rôles des différents acteurs

### Le GE SPORT 44 :

- Emploie le salarié et le rémunère,
- Gère son planning en fonction du besoin des adhérents,
- Facture aux adhérents la mise à disposition du salarié,
- Applique la Convention Collective Nationale du Sport,
- Assure le suivi de la formation professionnelle du salarié.

### L'adhérent (association, mairie, collectivité...) :

- Adhère durablement au GE Sport 44,
- Règle sa cotisation annuelle,
- Règle au GE Sport 44 les mises à disposition des salariés,
- Soumet les ordres de missions du salarié au GE Sport 44,
- Est acteur dans l'évolution de son projet sportif et du salarié mis à sa disposition.

### Le salarié :

- Est employé en priorité en CDI par le GE Sport 44,
- Travaille au sein des membres adhérents du GE Sport 44.



## Le GE Sport 44 : un double Objectif !

### -1- Aider les structures sportives à :

- Embaucher du personnel qualifié
- Fidéliser leurs éducateurs sportifs
- Répondre à des besoins non satisfaits (*administratif, comptable, etc...*)
- Faire face aux fluctuations saisonnières...

### -2- Soutenir l'éducateur sportif :

- En regroupant ses interventions
- En valorisant ses compétences extra sportives
- En gérant, avec lui, les périodes creuses
- En lui assurant une protection sociale maximum



### Contacts :

**Maison des Sports**  
44, rue Romain Rolland  
BP 90312  
44103 NANTES cedex 4

Tél. : 02.40.58.61.74  
Fax. : 02.40.46.05.83

Mail : [ge@professionsport44.fr](mailto:ge@professionsport44.fr)

En Tramway :  
Ligne 1, arrêt «Romain Rolland»